

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 07 décembre 2023**

Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 37
Absents excusés : 00

Date de convocation : 30/11/2023

Délibération N° D-2023-0712-19

Membres présents : 37 membres

Mesdames KRAEMER Anne-Marie, BLANCHAIS Christine, DOTT Sylvie, ROTH Mireille, DYEUL Aurélie, BAUER Liliane, BOEHLER Denise, DIETRICH Isabelle, HUCKERT Claudine, GEIGER Nathalie, KUHN Josiane.

Messieurs LASTHAUS Jean-Claude, Freddy BOHR, ZILLIOX Raymond, LUTTMANN Pierre, ROTH Pierre, KRIEGER Laurent, HABER Alain, SCHMITT Alfred, RUCH Jean-Jacques, GROSSKOST Alain, HELLER Jean-Luc, GINSZ Luc, NOE Vincent, JACOB André, WAGNER Jacky, TOUSSAINT Jean-Luc, HECKMANN Vincent, LAMBERT Jean-Charles, WEISS Henri, EHRHART Mathieu.

Monsieur BURGER Gaston a donné pouvoir à Monsieur Alain HABER pour voter en son nom.

Madame BERBACH Gisèle a donné pouvoir à Monsieur André JACOB pour voter en son nom.

Madame HALTER Estelle a donné pouvoir à Monsieur Jean-Charles LAMBERT pour voter en son nom.

Madame RAPINAT Fabienne a donné pouvoir à Monsieur Henri WEISS pour voter en son nom.

Madame JULES Adeline a donné pouvoir à Monsieur Justin VOGEL pour voter en son nom.

Membres absents excusés : 0/37

Objet : Affaires financières : autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget

En application de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **autorise** le Président à **engager, liquider et mandater** les dépenses nouvelles d'investissement avant le vote du budget de l'exercice 2024 et ce dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023.

Cette autorisation est applicable au budget principal selon les affectations suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES			
Chapitre	Compte	Budget N-1	Montant
20	202	10 000,00 €	2 500,00 €
	2031	105 000,00 €	26 250,00 €
204	2041411	30 000,00 €	7 500,00 €
	2041412	310 000,00 €	75 000,00 €
21	21318	2 435 000,00 €	600 000,00 €
	2151	119 000,00 €	25 000,00 €
	215738	10 000,00 €	2 500,00 €
	2158	10 000,00 €	2 500,00 €
	21828	75 000,00 €	18 750,00 €
	21838	15 000,00 €	3 750,00 €
	21848	92 000,00 €	23 000,00 €
23	2188	67 955,62 €	15 000,00 €
	2313	5 197 894,00 €	1 000 000,00 €
	2318	150 000,00 €	37 500,00 €
TOTAL		8 626 849,62 €	1 839 250,00 €

Accusé de réception en préfecture
067-200034635-20231207-D-2023-0712-19-DE
Date de télétransmission : 11/12/2023
Date de réception préfecture : 11/12/2023

Cette autorisation est applicable au budget annexe des déchets ménagers selon les affectations suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES			
Chapitre	Compte	Budget N-1	Montant
20	2051	10 500,00 €	2 625,00 €
21	2138	40 000,00 €	10 000,00 €
	2153	40 000,00 €	10 000,00 €
	2154	179 500,00 €	40 000,00 €
TOTAL GENERAL		270 000,00 €	62 625,00 €

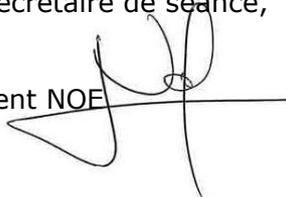
Cette autorisation est applicable au budget annexe de l'école de musique du Kochersberg selon les affectations suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES			
Chapitre	Compte	Budget N-1	Montant
21	21848	45 000,00 €	10 000,00 €
	2188	33 029,73 €	8 000,00 €
TOTAL GENERAL		78 029,73 €	18 000,00 €

Fait à Truchtersheim, le 11 décembre 2023

Le Secrétaire de séance,

Vincent NOE



Le Président,

Justin VOGEL

